

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 12 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 R 6 G Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, au sein de l'Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial « Maison des pratiques artistiques amateurs ».

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le rapport de Mme Anne HIDALGO, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, en date du 23 janvier 2018, et son additif ;

Sur la proposition de Mme Anne HIDALGO, Présidente du Conseil de Paris,

Délibère :

Est désignée pour représenter le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, au sein de l'Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial « Maison des pratiques artistiques amateurs » (Conseil d'Administration).

1 représentant, en remplacement de Mme Caroline MECARY, démissionnaire, désignée lors de la séance des 17, 18 et 19 mai 2016.

- Mme Véronique LEVIEUX

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO